

République islamique de Mauritanie : Evaluation *ex post* d'un engagement à long terme sous programme

Cette note consultative conjointe sur l'évaluation *ex post* d'un engagement à long terme sous programme de la République islamique de Mauritanie a été élaborée par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre. Elle a été établie à partir des informations disponibles au 7 juin 2011, date à laquelle elle a été achevée. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités mauritaniennes ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents du FMI autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Évaluation *ex post* d'un engagement à long terme sous programme

Préparée par une équipe de membres du Département financier, du Département Moyen-Orient et Asie centrale, du Département des marchés monétaires et de capitaux, et du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation¹

Approuvée par le Département Moyen-Orient et Asie centrale
et le Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

Le 7 juin 2011

Table des matières		Page
I. Introduction		5
II. Accords FRPC de 1999, 2003 et 2006 : objectifs et stratégies		6
A. Objectifs des programmes.....		8
B. Conditionnalité.....		9
III. Résultats des programmes.....		13
A. Résultats macroéconomiques.....		13
B. Réformes structurelles.....		18
C. Réduction de la pauvreté et OMD.....		21
IV. Coopération avec la Banque mondiale		22
V. Enseignements et perspectives.....		23
A. Enseignements et défis en perspective.....		23
B. Recommandations		25
Graphique		
1. Simplification de la conditionnalité structurelle en 1999–2009.....		13
Tableaux		
1. Récapitulatif des accords de prêts; 1984–2010.....		5
2. Récapitulatif des programmes, 1999–2009.....		7

¹ Cette équipe était composée d'A. Javier Hamann (chef, MCM), Marco Arena (SPR), Abdelrahmi Bessaha (MCD) et Helga Treichel (FIN). Elle a bénéficié de discussions avec des membres des services du FMI et de la Banque mondiale qui ont travaillé sur la Mauritanie au cours de la période considérée.

3. Conditionnalité structurelle.....	11
4. Volatilité macroéconomique: comparaisons internationales.....	17
5. Respect de la conditionnalité structurelle.....	18
6. Objectifs de développement du Millénaire: Comparaison avec les pays d'Afrique subaharienne.....	22

Appendices

Appendice I : Commentaires des autorités sur le rapport d'évaluation <i>ex post</i>	28
Appendice II. Communication de données inexactes et actions correctrices : récapitulatif....	30
Appendice III. Conditionnalité structurelle des programmes FRPC de 1999, 2003 et 2006...	34
Appendice IV. Assistance technique à la Mauritanie : 1999–2009	37
Appendice V. Opérations de la Banque mondiale avec la Mauritanie, 1999–2010	40

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- La présente évaluation *ex post* porte sur les trois programmes FRPC approuvés respectivement en 1999, 2003 et 2006. Seul le premier de ces programmes a été mené à bien. Le programme FRPC de 2003 a déraillé avant la première revue et celui de 2006 a été suspendu après trois revues, en 2008, à la suite d'un coup d'état militaire. La Mauritanie a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2002 et a bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'IADM en 2006. La découverte de fausses déclarations de données en 2004–05 a entamé la réputation de pays performant dont jouissait la Mauritanie et a eu un effet important sur la conception des programmes par la suite. La communication de données inexactes complique en outre l'évaluation quantitative des programmes FRPC de 1999 et 2003, qui ont été conçus sur la base de données erronées.
- Les objectifs des trois programmes FRPC étaient les mêmes (stabilité macroéconomique, croissance forte et durable, diversification de l'économie et réduction sensible de la pauvreté) et les cadres macroéconomiques étaient aussi les mêmes, mais les programmes différaient nettement sur le plan structurel. La conditionnalité structurelle était détaillée et étendue dans les programmes de 1999 et 2003, mais elle a été recentrée et simplifiée de façon significative dans le programme de 2006 — peut-être trop, compte tenu des graves déficiences en matière de sauvegardes. Les programmes ont fourni un cadre de référence utile pour la prestation d'assistance technique par le FMI, entre autres, afin de renforcer les capacités d'administration, d'absorption et de mise en œuvre du pays.
- Un minimum de stabilité macroéconomique a pu être instauré au cours de la période considérée mais, sur le plan structurel, les progrès ont été plus modestes. Cependant, la stabilité macroéconomique n'est pas encore étayée par un cadre de politique économique solide; la croissance n'est pas encore assez forte pour permettre une réduction sensible de la pauvreté et une amélioration significative des indicateurs sociaux; et l'économie reste très vulnérable aux chocs extérieurs et ne dispose pas de mécanismes intégrés pour faire face à la volatilité extérieure. La Mauritanie est confrontée à de redoutables défis économiques et sociaux et doit obtenir un montant substantiel de ressources extérieures à des conditions concessionnelles. Le FMI peut jouer un rôle important à cet égard.
- En se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience passée, cette évaluation recense quatre domaines essentiels à un engagement fructueux du FMI aux côtés de la Mauritanie pour parvenir à une croissance forte et solidaire, et réduire la pauvreté dans un contexte de stabilité macroéconomique. Premièrement, il est nécessaire d'améliorer la transparence dans le secteur public, surtout à la banque centrale. Deuxièmement, il y a lieu de poursuivre les réformes structurelles visant à renforcer encore le cadre de la politique macroéconomique et ces réformes doivent être

soutenues par une assistance technique. Troisièmement, il convient de recenser les mesures qui permettront, pour stimuler la croissance, de créer un environnement propice à l'économie de marché et de réformer le secteur financier, et d'en suivre attentivement la mise en œuvre. Quatrièmement, les dépenses sociales doivent être ciblées de façon plus efficace et mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté en dehors de Nouakchott. Il y a lieu de préserver l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses sociales en maîtrisant les autres dépenses publiques. Pour soutenir de façon efficace le programme de réforme proposé, le FMI aura besoin du soutien de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

I. INTRODUCTION

1. **L'économie de la Mauritanie est petite, fortement tributaire d'un nombre restreint d'activités extractives et vulnérable aux chocs extérieurs.** La Mauritanie est un pays relativement vaste avec un littoral étendu (592 km) sur l'océan Atlantique. Mais le territoire est en grande partie désertique, à l'exception notable de la vallée fertile de la rivière Sénégal dans le sud et des terres de pâturage dans le Nord. L'économie présente une structure duale : un secteur relativement moderne, composé d'activités à forte intensité de capital telles que l'extraction minière, la pêche et une petite zone d'agriculture irriguée, côtoie les activités de subsistance traditionnelles que sont l'élevage et la pêche artisanale. Au cours de la décennie écoulée, l'économie s'est développée à un rythme modéré, mais sa structure n'a pas beaucoup changé et la base d'exportation reste étroite, les activités extractives (à l'exclusion du pétrole) et la pêche représentant 80 % du total des exportations. La plupart des biens de consommation et d'équipement, ainsi que les intrants intermédiaires essentiels, sont importés et l'économie est hautement vulnérable aux chocs extérieurs et à l'instabilité politique. Avec un revenu par habitant de 940 dollars en 2009, la Mauritanie est l'un des pays les plus pauvres du monde.

Tableau 1. Mauritanie : récapitulatif des accords de prêt, 1984–2010
(en milliers de DTS)

Type de facilité	Date de l'accord	Date d'expiration ou d'annulation	Montant approuvé	Montant tiré
Facilité élargie de crédit	15-mars-10	14-mars-13	77 280	11 040
Fac. pour la réd. de la pauvreté et pour la croissance	18-déc-06	01-nov-09	16 100	10 310
Fac. pour la réd. de la pauvreté et pour la croissance	18-juil-03	07-nov-04	6 440	920
Facilité d'ajustement structurel renforcée	21-juil-99	20-déc-02	42 490	42 490
Facilité d'ajustement structurel renforcée	25-janv-95	13-juil-98	42 750	42 750
Facilité d'ajustement structurel renforcée	09-déc-92	24-janv-95	33 900	33 900
Facilité d'ajustement structurel	24-mai-89	23-mai-92	50 850	16 950
Facilité d'ajustement structurel	22-sept-86	18-mai-89	23 730	23 730
Accord de confirmation	04-mai-87	03-mai-88	10 000	10 000
Accord de confirmation	26-avr-86	25-avr-87	12 000	12 000
Accord de confirmation	12-avr-85	25-avr-86	12 000	12 000
Total			327 540	209 310

2. **La Mauritanie a une longue expérience des programmes du FMI.** Depuis 1985, le pays a appliqué presque sans interruption des programmes appuyés par le FMI, essentiellement au titre des facilités concessionnelles (tableau 1). À l'exception des accords de 1989, 2003 et 2006, tous les programmes ont été menés à bien et les montants approuvés ont été tirés en totalité. L'accord FRPC de 2003 a été annulé en novembre 2004 avant même que la première revue ait pu avoir lieu et après un seul décaissement; l'accord FRPC de 2006

a été suspendu en octobre 2008 après l'achèvement de trois revues et le décaissement de près de deux tiers du montant approuvé².

3. La Mauritanie a communiqué des données inexactes au FMI pendant les années 1990 et jusqu'en 2005, alors qu'elle appliquait des programmes appuyés par le Fonds.

Lorsque les autorités ont reconnu en 2005 que des données macroéconomiques fondamentales fournies au FMI occultaient plusieurs évolutions défavorables survenues dans le passé, la réputation de pays performant dont jouissait la Mauritanie a été mise en doute et des mesures correctrices ont été incluses dans les programmes ultérieurs. Comme cela est expliqué dans la section suivante, la communication de données inexactes complique l'évaluation de l'efficacité des programmes appuyés par le FMI au cours de cette période, car ces programmes ont été conçus sur la base de données gravement déficiente.

4. La présente évaluation *ex post* examine l'application par la Mauritanie des trois programmes en place au cours de la période 1999-2009 : l'accord FASR de 1999 et les deux accords FRPC de 2003 et 2006³.

L'évaluation est structurée de la façon suivante : la section II décrit brièvement les programmes, en précisant leurs objectifs déclarés et les conditions dont ils étaient assortis; la section III passe en revue les résultats obtenus par la Mauritanie dans le cadre de ces programmes, en examinant de près le respect de la conditionnalité et le degré de réalisation des objectifs économiques et sociaux inscrits dans les programmes; la section IV est consacrée à la coopération avec la Banque mondiale dans le domaine de l'élaboration et du suivi des programmes; enfin, la section V fait le point des principaux enseignements à tirer en formulant des recommandations pour les programmes futurs.

II. ACCORDS FRPC DE 1999, 2003 ET 2006 : OBJECTIFS ET STRATÉGIES

5. Les trois programmes sur lesquels porte cette évaluation avaient les mêmes objectifs mais présentaient par ailleurs d'importantes différences. Ils avaient pour objectifs de consolider les progrès accomplis sur le plan de la stabilisation macroéconomique, de parvenir à une croissance forte et d'améliorer la situation sociale. Cependant, leurs phases de négociation ne se sont pas déroulées de la même façon. Les négociations préalables aux deux premiers programmes ont bénéficié d'antécédents positifs avec le FMI tandis que celles précédant le dernier accord ont été entachées par la révélation en 2004 de la communication d'informations inexactes : la bonne mise en œuvre d'un programme de référence de six mois

² L'accord FRPC de 2003 a été annulé à la demande des autorités après qu'elles eurent reconnu que des données inexactes avaient été communiquées au FMI. L'accord FRPC de 2006 a été suspendu par le Conseil d'administration en octobre 2008 à la suite d'un coup d'état militaire survenu au mois d'août, puis cet accord a été annulé à la demande des autorités.

³ Techniquement, le premier accord a été approuvé en 1999 au titre de la FASR et converti par la suite en un accord FRPC. Pour simplifier, les trois accords sont désignés dans le reste de ce rapport comme accords FRPC.

a été une condition préalable à l'accord FRPC de 2006. Le nombre et la répartition des conditions ont été très variables entre ces trois programmes, même si ces différences semblent avoir traduit essentiellement des priorités institutionnelles (notamment l'initiative de rationalisation de l'an 2000 et les nouvelles directives sur la conditionnalité de 2002) plutôt que l'évolution de la situation en Mauritanie. Les niveaux d'accès ont également été sensiblement différents d'un programme à l'autre puisque l'accord FRPC de 1999 mettait à disposition un montant équivalent à 66 % de la quote-part, alors que les deux autres programmes étaient assortis d'un faible niveau d'accès (10 et 25 % de la quote-part respectivement pour les accords FRPC de 2003 et 2006). L'échelonnement a été à peu près identique dans les trois cas.

6. La Mauritanie a franchi plusieurs étapes importantes dans le cadre des programmes examinés ici. Au cours du programme FRPC de 1999, la Mauritanie a satisfait en février 2000 aux critères du point de décision de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE, puis en mai 2002 à ceux du point d'achèvement.⁴ En juin 2006, la Mauritanie a obtenu un allègement de sa dette au titre de l'IADM.⁵ Cela a été possible grâce aux bons résultats enregistrés précédemment mais malheureusement ces réalisations ont aussi été suivies d'un net relâchement des mesures économiques en pleine instabilité politique.

Tableau 2. Mauritanie : récapitulatif des programmes, 1999–2009

Accord	Date d'approbation	Accès		Décaissement effectif (millions de DTS)	Reuves achevées	Date d'expiration originale	Date effective d'expiration ou d'annulation
		(millions de DTS)	(pourcentage de la quote-part)				
2006 PRGF	18/12/2006	16,1	25	10,3	3/6	17/12/2009	18/05/2008
2003 PRGF	18/07/2003	6,4	10	0,9	0/6	17/07/2006	7/11/04
1999 ESAF/PRGF	21/07/1999	42,5	66	42,5	6/6	20/12/2002	20/12/2002
Pour mémoire: Programme de référence de 2006		2/2	30/06/2006	30/06/2006

Sources : rapports des services du FMI sur la Mauritanie.

⁴ Le point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE a été atteint au moment de la cinquième revue au titre de l'accord FRPC de 1999.

⁵ Le programme de référence de 2006 était non seulement une condition préalable à l'accord FRPC de 2006 mais aussi un critère essentiel d'admissibilité à l'IADM. Les mesures à prendre pour être admissibles à l'IADM étaient entre autres de résoudre les problèmes relatifs aux données, d'améliorer l'élaboration, l'exécution et la communication budgétaires, d'éliminer toutes les dépenses extra budgétaires; de résorber progressivement les arriérés de paiements, de régulariser les comptes de l'Etat et d'améliorer le suivi des dépenses publiques.

7. **La communication d'informations inexactes révélée en 2004 a changé la façon de voir la Mauritanie, jusque là perçue comme un grand pays réformateur, et a influencé pour de nombreuses années les relations avec le FMI.** En janvier 2004, une mission d'évaluation des sauvegardes n'a pas été en mesure de confirmer le niveau de réserves internationales de la BCM à fin 2002. Les services du FMI ont alors diligenté une série d'enquêtes au cours desquelles les autorités ont fini par reconnaître avoir transmis des informations inexactes depuis plus d'une décennie. En conséquence, le premier décaissement au titre de l'accord FRPC de 2003 et les deux derniers décaissements au titre de l'accord FRPC de 1999 ont été jugés non conformes en vertu des directives du FMI sur la communication d'informations inexactes. Dans cette situation, les autorités devaient rembourser tous les décaissements non conformes et demander l'annulation de l'accord FRPC de 2003.⁶ Cependant, le FMI devait ensuite exiger qu'un certain nombre de mesures correctrices soient prises. C'est ainsi que des mesures à effet immédiat ont été imposées dans le cadre du programme de référence de 2006, telles que l'audit et la publication des états financiers de la BCM. D'autres mesures, notamment celles visant à remédier à plusieurs problèmes de gouvernance au sein de la BCM, ont été progressivement instaurées dans le cadre de l'accord FRPC de 2006. Certaines d'entre elles n'ont pas encore été totalement mises en œuvre comme le montre plus loin le présent rapport.

A. Objectifs des programmes

8. **Les trois accords FRPC avaient les mêmes objectifs déclarés et les cadres macroéconomiques étaient relativement semblables.** Les objectifs étaient de consolider la stabilité macroéconomique, promouvoir une croissance économique durable, diversifier l'économie, et parvenir à un net recul de la pauvreté. Les cadres macroéconomiques reposaient sur l'évolution escomptée de la dette extérieure, elle-même fondée sur l'hypothèse d'opérations de réduction, puis jugée insoutenable en 1999. La politique budgétaire visait à contenir la croissance de la demande intérieure et à accroître au maximum les dépenses sociales en utilisant l'espace budgétaire dégagé par l'allègement de la dette (espace budgétaire qui devait ensuite croître progressivement grâce à des réformes des dépenses et des impôts). Les restrictions de change devaient être éliminées et le taux de change assoupli pour faire face aux fortes fluctuations extérieures. C'est ainsi que la croissance de la monnaie est devenue le principal instrument de lutte contre l'inflation.

⁶ En novembre 2004, les autorités ont remboursé les achats non conformes et demandé l'annulation de l'accord de 2003, voir *Islamic Republic of Mauritania—Report on Noncomplying Disbursement*. Elles ont néanmoins affirmé que les données communiquées dans le cadre des précédents accords étaient exactes. Un an plus tard, les autorités ont présenté des données révisées remontant à 1992 qui révélèrent d'autres cas de déclaration d'informations inexactes par le passé. Compte tenu des délais de prescription stipulés dans les directives sur la communication d'informations inexactes, seuls les deux derniers décaissements réalisés au titre de l'accord FRPC de 1999 ont été jugés non conformes.

9. **Les réformes structurelles des trois programmes ont changé de priorité au fil du temps.** Créer un environnement favorable au développement du secteur privé a toujours été considéré comme un élément essentiel pour atteindre les objectifs des programmes. Afin d'y parvenir, des réformes de première et deuxième génération ont été associées de diverses façons au fil du temps. L'accord FRPC de 1999 mettait l'accent sur les réformes destinées à libéraliser le commerce et modifier le régime de change, ainsi que sur la réforme des entreprises d'État et la privatisation.⁷ L'accord FRPC de 2003 se recentrait sur la réforme du secteur financier, pour renforcer ses capacités et améliorer sa gouvernance, tandis que l'accord FRPC de 2006 était axé sur la réforme de la gestion des revenus pétroliers, du suivi et du contrôle de l'exécution budgétaire, et sur la refonte de la fonction publique.⁸ Une assistance technique considérable s'imposait donc dans ce contexte de la part du FMI et d'autres organismes, pour renforcer les capacités d'administration, d'absorption et de mise en œuvre du pays.⁹

B. Conditionnalité¹⁰

10. **Les programmes reposaient au départ sur des objectifs ambitieux de croissance et d'inflation dont les niveaux ont du être repensés en des termes plus réalistes par la suite pour réagir aux chocs.** Les accords FRPC de 1999 et 2003 prévoyaient que le taux de croissance allait progressivement s'accélérer pour passer de 4 à près de 6 % au cours de la période des programmes, l'accord FRPC de 2003 tablant sur une envolée de la croissance jusqu'à près de 10 % en 2006, du fait de la mise en exploitation du gisement de pétrole de Chinguetti. L'accord FRPC de 2006 a considérablement revu à la baisse les prévisions de

⁷ Les principales mesures portaient notamment sur la réduction des obligations de rétrocession et l'élimination des dernières restrictions de change, la privatisation de la compagnie aérienne nationale et d'autres entreprises publiques, et les mesures de préparation de la privatisation de l'entreprise des postes et télécommunications et de la branche énergie des entreprises nationales d'eau et d'électricité.

⁸ Une vaste réforme du secteur financier a été envisagée pour diversifier les circuits financiers et améliorer le fonctionnement du système bancaire. Les principales mesures visaient à corriger progressivement le niveau élevé de concentration du crédit, améliorer le contrôle, assainir le bilan des banques commerciales et moderniser le système de paiements.

⁹ La conception de l'accord FRPC de 2003 tenait compte des enseignements tirés du programme précédent, notamment le besoin d'apporter une assistance technique soigneusement ciblée pour surmonter les contraintes de capacité (*République Islamique de Mauritanie — Rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'Article IV et demande d'un accord triennal dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance*, FMI rapport pays No. 03/314).

¹⁰ Les données macroéconomiques sur lesquelles reposaient la conception et le suivi des accords FRPC de 1999 et 2003 s'étant avérées par la suite inexactes, cette section s'intéresse particulièrement aux raisons pour lesquelles ces politiques ont été proposées, et la section III examine le comportement des principales variables macroéconomiques plutôt que de procéder à une comparaison détaillée entre les objectifs et les résultats.

croissance pour les années suivantes après les nombreux revers techniques essuyés dans le gisement pétrolier.¹¹ En matière d'inflation, l'accord FRPC de 1999 prévoyait un recul progressif à 2,5 % la dernière année du programme, tandis que l'accord FRPC de 2003 misait sur un taux stable de 3,5 %. Tenant compte de la flambée inflationniste des années précédentes, l'accord FRPC de 2006 a du tabler sur une cible plus élevée de l'inflation, à 9 %, tout en visant une baisse jusqu'à 4 % pour la dernière année du programme.

11. Les objectifs budgétaires rigoureux de l'accord FRPC de 1999 ont été assouplis dans les programmes suivants pour permettre d'utiliser l'espace budgétaire dégagé par l'allègement de la dette. Les excédents de l'Etat visés dans l'accord FRPC de 1999 ont fait place à des déficits modérés dans l'accord FRPC de 2003, et à des objectifs encore moins stricts dans le programme de 2006 à la suite de l'allègement de la dette au titre de l'IADM¹² Pour progresser vers l'objectif d'une hausse des dépenses sociales et des dépenses d'infrastructures, contenu dans les trois programmes, d'autres catégories de dépenses ont du faire l'objet de réductions.

12. Les objectifs en matière de réserves, ambitieux dans les deux premiers programmes, ne l'étaient pas dans l'accord FRPC de 2006. L'accord FRPC de 1999 avait pour objectif un ratio stable des réserves sur les importations d'environ 5,5 mois, tandis que l'accord FRPC de 2003 envisageait de baisser ce coefficient de 7,2 à 5,5 mois. Dans les deux

¹¹ Le gisement pétrolier de Chinguetti n'a été déclaré commercialement viable qu'en 2004 et la production a démarré en 2006 à un rythme de 75.000 barils par jour, mais son exploitation s'est presque tout de suite heurtée à des difficultés techniques. La production quotidienne a diminué en conséquence de plus de moitié en 2006 et a continué à régresser par la suite puisqu'elle se situait en 2009 à 10.000 barils par jour, soit un dixième du potentiel de production estimé au départ.

¹² L'accord FRPC de 1999 avait pour objectif un excédent de l'État de 1,3 % du PIB pour l'année 2000, à l'exclusion des dons représentant 3 % du PIB cette année- là. Le programme prévoyait une baisse progressive de cet excédent jusqu'à 0,4 % du PIB en 2002 (*Mauritanie — Demande d'accords au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé*). Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2002 et l'amélioration du profil d'endettement qui suivit, l'accord FRPC de 2003 visait un déficit de l'État hors dons de 2,1 % du PIB en 2003, de 2,7 % en 2004 et de 2,9 % en 2005. Le déficit de 2003, néanmoins, devait être plus que couvert par les dons, les emprunts extérieurs, et l'allègement de la dette, entraînant ainsi une accumulation de dépôts auprès de la BCM (*République Islamique de Mauritanie — Rapport des services du FMI pour les consultations de 2003 au titre de l'Article IV et demande d'un accord triennal dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance*, FMI rapport pays No. 03/314). Après un sensible allègement de la dette au titre de l'IADM, l'accord FRPC de (décembre) 2006 prévoyait que le déficit global se situerait à un niveau plus élevé de 4,1 % du PIB pour 2007, et qu'il se creuserait momentanément en 2008-09. Ce programme permettait d'augmenter les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des infrastructures qui devaient être en partie compensées par la baisse de la masse salariale et des dépenses discrétionnaires courantes (grâce à l'amélioration des procédures de passation des marchés), ainsi qu'une baisse des subventions aux entreprises d'État (*République Islamique de Mauritanie — Deuxième revue dans le cadre du programme de référence du FMI et demande d'un accord triennal dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* FMI rapport pays No. 07/43).

cas, la conviction que les niveaux de réserves étaient confortables au départ a joué un rôle essentiel, mais ce n'était pas le cas, comme il a été constaté par la suite : d'après les chiffres révisés, le coefficient des réserves se situait à 1,5 mois fin 1999 et à moins d'1 mois fin 2003. L'accord FRPC de 2006 en revanche, avait bien tablé sur une hausse du coefficient de couverture mais en le fixant au niveau habituel de l'équivalent de 3 mois d'importations (hors IDE et importations financées par appui extérieur), ce qui était un niveau insuffisant étant donné l'incertitude pesant sur les prévisions d'exportations de pétrole et l'instabilité des termes de l'échange et des décaissements d'aide.

Tableau 3. Mauritanie : conditionnalité structurelle

Programme	Actions préalables	Repères structurels	Critères de réalisation structurels	Total
Nombre de conditions normalisées 1/				
FASR 1999	7,3	15,0	10,3	32,7
FRPC 2003 2/	6,0	14,0	6,0	26,0
FRPC 2006	0,7	0,0	2,0	2,7

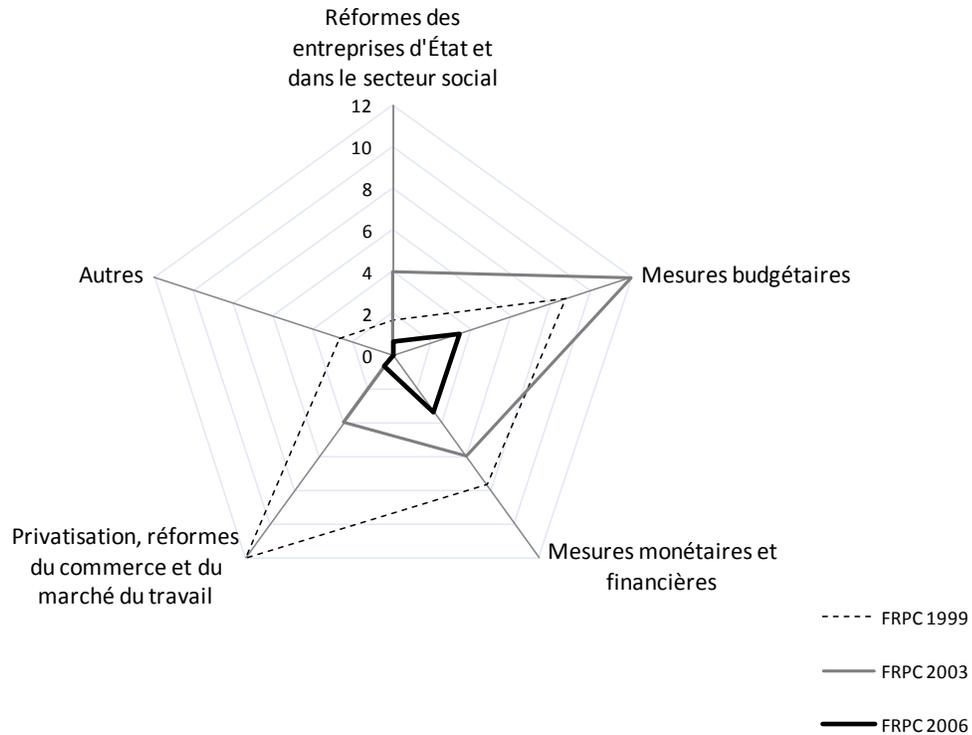
Sources : base de données MONA et rapports des services du FMI.

1/ Nombre total de conditions divisé par la durée effective en années du programme.

2/ Aucune revue n'a été achevée; la durée retenue pour la normalisation des conditions est de 0,5 année.

13. **Le nombre de conditions structurelles a été nettement différent d'un programme à l'autre.** Les deux premiers programmes étaient assortis d'un nombre de conditions près de quatre fois supérieur (32,7 et 26 conditions par année de programme) à l'accord FRPC de 2006 (7,3 conditions par année de programme, voir tableau 2). Le nombre de conditions des deux premiers programmes était nettement supérieur à la moyenne des programmes FRPC, qui a baissé, passant de 17-18 à la fin des années 90 à 13-14 en 2003-04. Il convient également de noter que les deux premiers accords FRPC contenaient un grand nombre de conditions préalables, alors que celles-ci étaient de moins en moins fréquentes dans les programmes de ce type au cours de cette période. En revanche, l'accord FRPC de 2006 était assorti d'un nombre considérablement moins élevé de conditions que les accords FRPC de cette année-là en moyenne. Cela peut paraître surprenant dans la mesure où l'accord FRPC de 2006 était le premier programme mis en place après l'année de la découverte de la communication de données inexactes. Comme le montre le présent rapport plus loin, néanmoins, la nette diminution du nombre de conditions structurelles pourrait être liée à la perception d'une forte prise en main du programme par les autorités mauritaniennes depuis 2006.

Graphique 1. Mauritanie. Simplification de la conditionnalité structurelle en 1999–2009
(Nombre de conditions structurelles normalisées par année-programme)



Sources : base de données MONA et rapports des services du FMI sur le pays.

14. **La répartition des conditions structurelles a aussi considérablement varié entre les différents secteurs fonctionnels** (graphique 1 et annexe II). L'accord FRPC de 1999 était axé sur les réformes de privatisation, des échanges commerciaux et du marché du travail pour promouvoir le développement du secteur privé. Conformément aux Directives de 2002 en matière de conditionnalité, mais aussi sur la base des enseignements tirés de l'expérience de l'accord FRPC de 1999, le programme FRPC de 2003 s'attachait beaucoup plus à la réforme de la gestion des dépenses publiques, de la transparence budgétaire, du secteur financier et de la gouvernance.¹³ Cette tendance s'est retrouvée dans l'accord FRPC de 2006, qui mettait

¹³ Malgré le nombre important de conditions structurelles, l'accord FRPC de 1999 n'avait que très peu de références à la transparence et à la gouvernance, à savoir la préparation d'un cadre de dépenses à moyen terme et la révision du code des marchés. Même si le budget était divisé en un budget de fonctionnement et un budget d'investissement, le Ministre des Finances ne disposait pas du pouvoir suffisant pour contrôler les dépenses, la comptabilité était médiocre, et la communication d'informations se faisait sur papier. Certains documents du programme, néanmoins, révèlent bien les doutes existant dès cette époque à l'égard de l'intégrité du bilan de la BCM et des audits avaient déjà été demandés; les services du FMI avaient aussi demandé que le processus de
(continued...)

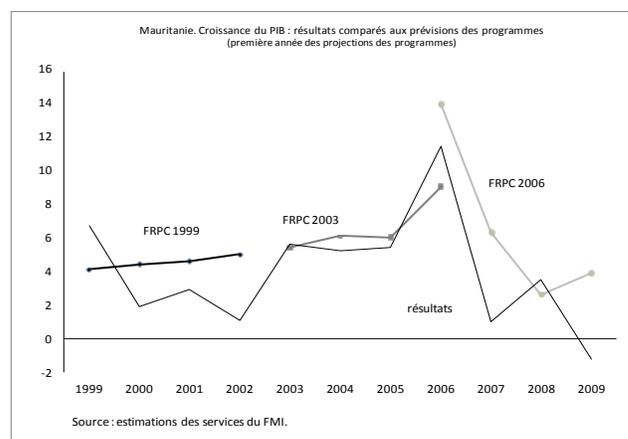
l'accent presque exclusivement sur les questions budgétaires et le secteur financier. Les réformes structurelles dans d'autres domaines, tels que la restructuration des entreprises d'Etat, devaient se poursuivre dans les deux derniers accords FRPC, mais sans être soumises à une conditionnalité formelle.

15. **Les conditions structurelles de l'accord FRPC de 2006 ont peut-être été rationalisées à l'excès, notamment dans le domaine des sauvegardes.** Le programme de référence de 2006 exigeait des audits des comptes 2003-04 de la BCM et l'accord FRPC de 2006 comportait des repères structurels imposant la publication des comptes 2006 de la BCM et par la suite la résolution des problèmes observés par les commissaires aux comptes. L'accord FRPC de 2006 avait aussi un critère de réalisation exigeant une ordonnance sur la situation de la BCM, afin notamment de mettre le gouverneur de la banque à l'abri de toute révocation arbitraire. Ce programme, néanmoins, ne prévoyait pas de stratégie pour mener à leur terme les interventions débutées depuis des années, telles que l'instauration d'un mécanisme approprié d'audit interne et la mise en œuvre de politiques de gestion des réserves extérieures. De même, ce programme n'était pas officiellement assorti de conditions imposant à la BCM d'adopter les normes IFRS, essentielles pour assurer l'intégrité des données nécessaires au suivi du programme.¹⁴ Ce manque d'importance accordée à une solution durable qui permette à la BCM de surmonter ses facteurs de vulnérabilité tranche avec la forte conditionnalité imposée par le programme en matière de gouvernance budgétaire.

III. RÉSULTATS DES PROGRAMMES

A. Résultats macroéconomiques

16. **En se situant à 3,9 % en moyenne entre 1999 et 2009, la croissance a reculé par rapport à la décennie précédente et a été inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne (AfSS).** La croissance de la Mauritanie au cours de cette période a été nettement en retrait par rapport aux 5,4 % enregistrés par l'AfSS. Elle s'est accélérée en 2006 avec le lancement de grands projets d'extraction d'or et de cuivre, et surtout le



sélection des commissaires aux comptes extérieurs soit amélioré. Ces demandes ne faisaient pas partie des conditions formelles du programme.

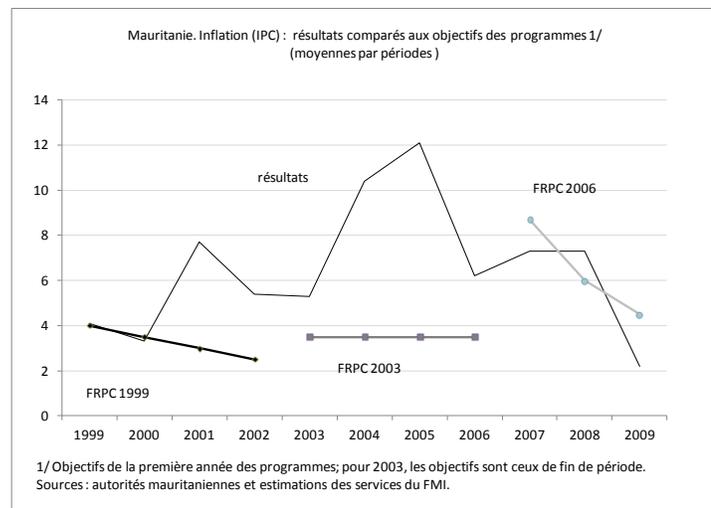
¹⁴ Le Conseil d'administration de la BCM a approuvé le passage aux normes IFRS en 2004 mais cette décision n'a pratiquement pas été suivie d'effet depuis lors.

démarrage de l'exploitation du gisement pétrolier de Chinguetti. L'élan de croissance donné par ce dernier projet a néanmoins été de courte durée, comme mentionné plus haut. La croissance est devenue négative en 2009, avec l'effondrement de la demande mondiale de minerai de fer et autres matières premières.

17. La croissance a également été en deçà des attentes des programmes du FMI en raison de chocs imprévus et des retards pris dans la mise en œuvre de réformes essentielles. Les prévisions du programme ont été corrigées pour tenir compte des difficultés rencontrées par le secteur pétrolier depuis 2006. Il n'en demeure pas moins que la croissance est restée en deçà des attentes pendant pratiquement toute la décennie. Les écarts les plus nets par rapport aux niveaux prévus s'expliquent par des chocs inattendus : en 2002, une grave sécheresse et en 2009, la récession économique mondiale. Néanmoins, ces résultats décevants s'expliquent aussi par le retard pris dans la mise en œuvre de mesures structurelles essentielles pour alimenter la croissance. Par ailleurs, l'approvisionnement en énergie électrique est resté limité car aucune mesure n'a été prise pour résoudre les problèmes financiers de l'entreprise nationale d'électricité, et les réseaux de transport sont encore gravement sous-développés. Ces problèmes ont été compliqués par la persistance d'un climat des affaires délétère.

18. L'inflation a commencé par augmenter en réaction aux chocs extérieurs mais a nettement baissé dans la deuxième partie de la décennie. L'évolution de l'inflation traduit à la fois l'impact des chocs exogènes et l'orientation des politiques macroéconomiques.

L'objectif a été atteint la première année du programme (2000) mais plus jamais par la suite en raison de l'envolée des prix alimentaires due à une sécheresse et du fait de l'ajustement des prix intérieurs du pétrole et du gaz. Les objectifs ambitieux de l'accord FRPC de 2003 ont été très loin d'être atteints, en raison de l'expansion monétaire liée aux vastes dépassements budgétaires de 2003-04 et à la hausse des cours du pétrole dans le monde. L'inflation a nettement reculé en 2006, puis de nouveau en 2009, suite au resserrement des politiques macroéconomiques et aux mesures prises pour contrôler les prix de certains produits.



19. Les résultats budgétaires ont été en dents de scie, car les mesures d'assainissement ont souvent été suivies de nets relâchements de l'orientation budgétaire. Le solde de l'administration centrale hors dons a oscillé à l'intérieur d'une fourchette de 20 points de pourcentage du PIB entre 1999 et 2009. Un excédent de 3,8 % du

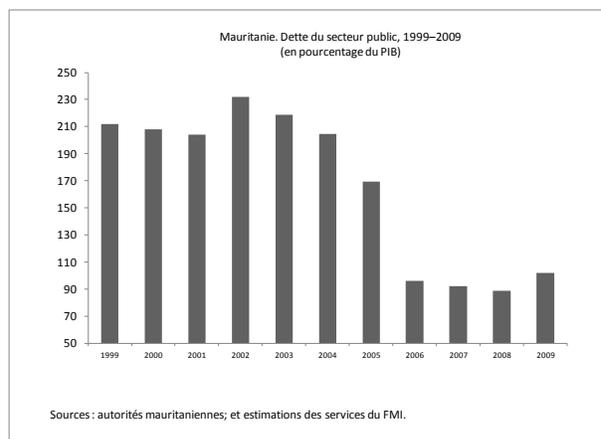
PIB en 2002 a été suivi d'un déficit de 16,4 % en 2003, en raison des vastes dépenses hors budget destinées à enrayer les effets de la sécheresse et en raison de la forte hausse des dépenses militaires à la suite de l'échec d'une tentative de coup d'état.¹⁵ Par le biais d'une vaste gamme de réformes, notamment une refonte fiscale et la diminution des subventions accordées aux entreprises d'Etat, les autorités ont repris le contrôle de la situation budgétaire et ont enregistré un excédent de 1 % en 2006 et un léger déficit de 0,6 % en 2007. Mais là encore, il n'a pas été possible de maintenir l'effort dans la durée, et d'importants dépassements de dépenses (notamment des transferts pour neutraliser l'impact de la hausse des cours du pétrole et des carburants) ont entraîné des déficits de 7,3 et 5,9 % respectivement en 2008 et 2009, à la suite d'un autre coup d'état.

20. Les dépenses indispensables d'investissement ont été évincées pendant toute la décennie par une augmentation conséquente de la masse salariale. L'amélioration du recouvrement des recettes fiscales enregistrée au début des années 2000 s'est inversée dans la seconde partie de la décennie, et dans le même temps, la masse salariale a doublé pour passer de 4,9 % du PIB en 2000 à 9,7 % en 2009 (soit près de 40 % des dépenses de l'Etat).¹⁶ Compte tenu du recul régulier des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et de la faible capacité de mise en œuvre, les dépenses d'investissement de l'administration centrale ont régressé à partir d'un niveau élevé de 13 % du PIB en 2003 pour passer à 6,5 % en 2009.

¹⁵ Les informations sur les dépenses hors budget n'ont pas été fournies par les autorités dans les temps au FMI ni aux bailleurs de fonds. Comme mentionné plus loin, le partage d'informations entre les partenaires au développement est essentiel pour la réussite des programmes.

¹⁶ La plus forte hausse de la masse salariale est survenue en 2003 après que le gouvernement ait décidé d'augmenter les salaires en prévision de la mise en exploitation du gisement pétrolier de Chinguetti. Le coefficient de la masse salariale par rapport au PIB était en 2009 considérablement plus élevée en Mauritanie qu'en Algérie, au Bénin, au Sénégal, au Burkina Faso, au Cameroun, au Togo, au Tchad, au Mali et au Niger.

21. La dynamique de la dette publique a obéi principalement à des opérations d'allègement, et de ce fait le risque de surendettement de la Mauritanie n'est que modéré. Le coefficient de la dette contractée et garantie par l'Etat par rapport au PIB a reculé de quelques 60 points de pourcentage entre 2002, au moment de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE où il se situait à un niveau insoutenable, et 2005. Il

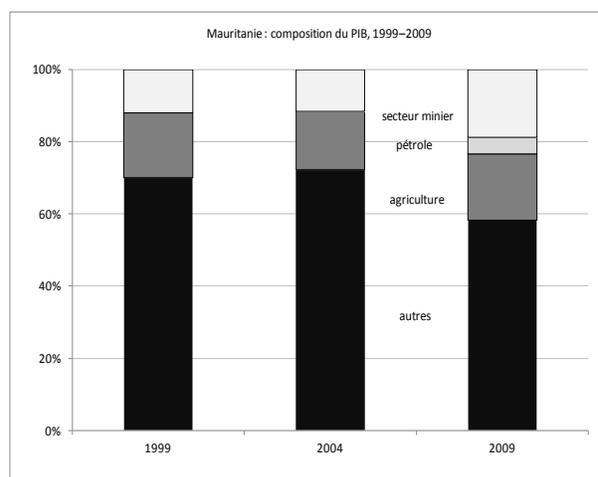


a reculé à nouveau de 70 points de pourcentage en 2006 essentiellement en raison de l'IADM. Depuis lors, le ratio de la dette contractée et garantie par l'Etat par rapport au PIB a oscillé aux alentours de 90 % du PIB, avec une nette remontée en 2009 suite au recul du PIB. Mais ces chiffres comportent d'importants montants d'arriérés (35 % du PIB environ en 2009) sur la dette dite « passive » que les analyses de viabilité de la dette (AVD) réalisées depuis l'accord FRPC de 1999 ont considérée comme rééchelonnée.¹⁷ Par conséquent, au moment des consultations de 2009 au titre de l'Article IV, la Mauritanie n'a été considérée qu'en situation de « risque modéré de surendettement ». Ces perspectives présentent certes des risques et des obstacles restent à surmonter pour apurer ces arriérés, mais le fait d'avoir rendu viables la dette publique et la dette extérieure permet de valider le principal pilier macroéconomique des programmes qui font l'objet de la présente évaluation.

22. Dans un climat des affaires délétère, la Mauritanie a peu progressé dans la diversification de son appareil productif. Quelques activités extractives ont pris une plus grande importance relative au cours de la décennie 1999-2009, sous l'effet de la progression du secteur minier dans le PIB (minerai de fer et or notamment) dont la part est passée de 12 % en 1999 à 19 % en 2009. La production de pétrole a débuté en 2006 pour représenter près de 5 % du PIB en 2009. La part du secteur agricole restant stable aux alentours de 18 % pendant toute la période, les autres activités (essentiellement les services et le secteur manufacturier) ont perdu de l'importance, ce qui rend le PIB relativement plus vulnérable aux fluctuations des cours des matières premières. Par ailleurs, les activités extractives étant à forte intensité de capital, la croissance n'a pas profité à tous et n'a pas grandement amélioré la situation de l'emploi.

¹⁷ Cette dette, d'un montant de 1,1 milliard de dollars EU à fin 2009, est due à Koweït, un créancier non membre du Club de Paris. Techniquement, la reprise de la dette par le Koweït dans le cadre de l'allègement de la dette requis au titre de l'Initiative PPTE est conforme aux directives sur l'AVD pour les pays à faible revenu ayant dépassé le point d'achèvement.

23. **Dans le même temps, la Mauritanie n'a pas élaboré de mécanisme institutionnel de nature à faire face à la grande instabilité des variables extérieures.** La Mauritanie a subi de graves chocs politiques au cours de la dernière décennie et a aussi été vulnérable à l'évolution de la situation extérieure. Même si l'instabilité de ses termes de l'échange se situe dans le milieu de la fourchette du tableau 4, l'aide reçue se classe dans la catégorie la plus volatile. Cependant,



l'impact des différents facteurs de volatilité, dont ceux-ci, sur les variables intérieures, est encore plus révélateur. Le PIB est moins volatile que celui de pays comparables d'AfSS mais plus volatile que celui du groupe du Maghreb. Si l'on remplace cette dernière variable par la demande intérieure, l'instabilité est supérieure à celle de tous les autres pays à l'exception du Tchad, et il en va de même si l'on compare la consommation privée. Dans ce contexte, il est inquiétant de voir que même si les autorités ont créé plusieurs comités chargés de trouver les moyens de faire face à la volatilité et aux incertitudes extérieures au cours de la décennie 1999–2009, ces comités n'ont été mis en place que de façon ponctuelle sans disposer des capacités techniques ni du poids nécessaires pour conseiller efficacement les responsables politiques.

Tableau 4. Mauritanie : volatilité macroéconomique; comparaisons internationales 1/
(Coefficients de variation pour 1999–2009)

	Variables externes			Variables internes		
	Termes de l'échange	Aide publique au développement 2/	Compte courant hors dons	PIB	Demande intérieure	Consommation privée
Mauritanie	0,20	0,45	0,97	0,86	2,05	2,80
Maghreb						
Algérie	0,27	0,33	0,88	0,44	0,66	0,42
Maroc	0,05	0,16	2,32	0,54	0,54	0,78
Tunisie	0,08	0,20	0,45	0,30	0,36	0,16
Afrique subsaharienne						
Mali	0,27	0,10	0,67	3,64	1,36	1,47
Niger	0,22	0,19	0,97	1,07	0,90	1,24
Sénégal	0,04	0,21	0,72	0,47	0,50	1,78
Tchad	0,28	0,27	0,86	1,60	2,52	4,23

Sources : Perspectives économiques régionales de l'Afrique subsaharienne; Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde; autorités mauritaniennes; et estimations des services du FMI.

1/ Variables sous-jacentes en pourcentage du PIB, sauf pour les termes de l'échange.

2/ Pour la période 1999–2008; variables sous-jacentes en pourcentage du revenu national brut.

B. Réformes structurelles

24. **Le strict respect des conditions structurelles a considérablement varié d'un programme à l'autre ; il a été le plus fort dans le cadre de l'accord FRPC de 2006.** Un calcul simple a été effectué pour évaluer le niveau de respect de chacune des conditions structurelles, et les notes suivantes ont été attribuées : 1 en cas de respect des conditions dans les temps, 0,5 % dans le cas d'un respect partiel ou différé, et 0 pour non respect des conditions. Le tableau 5 présente les notes moyennes pour chaque type de mesure (repères structurels et critères de réalisation) dans le cas de chaque programme. Certes, ces mesures peuvent surestimer le niveau de respect des conditions dans le cas des programmes qui n'ont pas été menés à leur terme car elles risquent de ne pas tenir pleinement compte des raisons qui sont à l'origine du dérapage du programme. Néanmoins, une simple comparaison des notes indique que c'est dans le cadre de l'accord FRPC de 2006 que le respect des conditions a été le plus fort pour chacune des mesures, et dans le cadre de l'accord FRPC de 2003 qu'il a été le plus faible, ce qui s'explique dans ce dernier cas par le fait que les dérapages enregistrés en 2003 et 2004 ne se limitaient pas à la seule politique macroéconomique. S'agissant de l'accord FRPC de 1999, le respect des conditions obtient une note moyenne de 0,59 %, car près d'un tiers des repères structurels et 20 % des critères de réalisation structurels n'ont pas été respectés, essentiellement dans les domaines de la réforme des entreprises d'État et de la privatisation.

Tableau 5. Mauritanie : respect de la conditionnalité structurelle 1/

Programme	Repères structurels	Critères de réalisation structurels	Total
FASR 1999	0,49	0,70	0,59
FRPC 2003	0,29	0,50	0,35
FRPC 2006	0,71	1,00	0,82

1/ Chaque mesure reçoit une note de 1 si elle a été réalisée dans les délais, de 0,5 si elle a été réalisée partiellement ou avec retard, et de 0 si elle n'a pas été réalisée.

25. **C'est également au cours de la première moitié de l'accord FRPC de 2006 que les réformes ont été les plus importantes dans les domaines non soumis à conditionnalité.** On pourrait certes affirmer que les meilleures notes obtenues par l'accord FRPC de 2006 s'expliquent par l'approche rationalisée et sélective adoptée dans le cadre de ce programme (approche axée sur les domaines où les autorités étaient le plus susceptibles de lancer des réformes). Mais les réformes ont également été importantes dans les domaines non soumis à conditionnalité. En 2007, le gouvernement mauritanien a lancé un ambitieux

programme de réformes budgétaires portant sur l'administration fiscale, les mesures d'amélioration de la transparence, la préparation du budget, son exécution et son contrôle, la modernisation et la rationalisation de la fonction publique, et les mesures de renforcement de la gestion des recettes pétrolières.¹⁸ Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du PESF de 2007.¹⁹ Tous ces efforts de réformes ont néanmoins été arrêtés par le coup d'état militaire d'août 2008, qui a été suivi dans certains cas d'importantes remises en question, notamment dans les domaines liées aux sauvegardes.

26. Si l'on examine attentivement certains indicateurs plus généraux des progrès accomplis dans le cadre de ces trois programmes, la situation s'avère plus préoccupante. Les indicateurs d'observation formelle des conditions d'un programme ne permettent pas de mesurer l'impact sur les objectifs à moyen et long terme. Si l'on en tient compte, le résultat global n'est pas très bon en matière de réformes structurelles. Quelques progrès ont été accomplis pour renforcer le cadre de politique économique mais les efforts déployés pour améliorer le climat des affaires, faire reculer la pauvreté et améliorer les conditions de vie n'ont pas été aussi probants.

27. Le cadre de la politique économique a été sensiblement amélioré, mais d'importants problèmes subsistent :

- Les réformes de la politique et de l'administration fiscales se sont traduites par une certaine simplification des procédures fiscales et une augmentation des recettes. Cependant, il reste nécessaire de renforcer la préparation, l'exécution et le suivi du budget. L'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) réalisée par la Banque mondiale attribue systématiquement à la Mauritanie ses plus basses notes dans deux domaines, à savoir la qualité de la gestion budgétaire et financière et la politique budgétaire (2,6 et 2,8 respectivement, sur une échelle qui va de 1 à 6). Bien que ces notes se soient améliorées entre 2005 et 2009, la Mauritanie demeure nettement distancée par le Mali, le Niger et le Sénégal.
- Le renforcement des moyens opérationnels et de la capacité de surveillance et de réglementation de la BCM a quelque peu progressé. Cependant, le cadre des sauvegardes présente encore des déficiences graves dans le domaine de l'information financière et celui de la surveillance. Les recommandations importantes faites à ce

¹⁸ République Islamique de Mauritanie — Deuxième revue dans le cadre du programme de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation de critères de réalisation (FMI rapport pays No. 07/375).

¹⁹ République Islamique de Mauritanie — Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'Article IV et troisième revue dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, (FMI rapport pays No. 08/231).

sujet dans les rapports sur l'évaluation des sauvegardes n'ont pas encore été mises en œuvre²⁰. Il reste aussi à régler la question de l'indépendance de la banque centrale, dans la mesure où la nomination du Gouverneur, du Vice-Gouverneur, des membres du Conseil de politique monétaire et du Conseil général coïncide encore avec le cycle électoral. Les critères de renvoi des membres des conseils ne sont pas précisés clairement dans la loi.

- La question de la gouvernance reste une grave source de préoccupation. L'indice de perception de la corruption (IPC) de la Mauritanie est de 2,2 pour 2010 (sur une échelle qui va de 0 à 10), ce qui place le pays en 143^{ème} position sur 178 pays. En outre, la situation s'est dégradée depuis 2006, année où la Mauritanie était classée 84^{ème} sur 163, avec un score de 3,1, et depuis quelques années son score est systématiquement inférieur à celui des pays comparables de la région. L'indice EPIN de la Banque mondiale confirme cette évaluation : il a été en moyenne de 2,6 pour la Mauritanie (sur une échelle qui va de 1 à 6) pendant la période 2005–2009 dans les domaines de la transparence, de la responsabilisation et de la corruption dans le secteur public²¹. Ce score est inférieur à celui de 2,8 enregistré en moyenne par les pays d'Afrique subsaharienne et de 3,1 obtenu par les pays comparables de la région.
- La production de statistiques fiables. Les rapports établis par les services du FMI pendant la période en question indiquent systématiquement que les données fournies par les autorités sont «dans l'ensemble appropriées aux fins de la surveillance». Cependant, les rapports sur l'évaluation des sauvegardes continuent de faire état de préoccupations quant à la qualité des données utiles au suivi des programmes.

28. La création d'un environnement favorable aux affaires et la mise en œuvre de mesures propres à stimuler la croissance n'ont que légèrement avancé :

- La Mauritanie a beaucoup avancé dans la libéralisation du commerce (c'est dans cette sous-catégorie qu'elle obtient son score le plus élevé – 3,9 – dans l'EPIN de la Banque mondiale). Le fonctionnement du marché des changes s'est aussi amélioré et le pays a maintenant un taux de change plus souple, ce qui était un objectif des programmes FRPC de 1999 et 2006. La prime sur le marché parallèle des devises, qui oscillait entre 10 et 20 % jusqu'à fin 2005, a pratiquement disparu peu après²². Elle est

²⁰ Ces recommandations concernent notamment la préparation d'états financiers sur la base des normes IFRS et l'établissement d'une surveillance indépendante des structures d'information financière, d'audit et de contrôle de la BCM.

²¹ Ce score n'a guère changé après l'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

²² *Islamic Republic of Mauritania—Financial System Stability Assessment.*

réapparue lors de l'introduction du rationnement sur le marché des devises fin 2008, mais elle est redescendue à un niveau très bas.

- La Mauritanie obtient systématiquement une note basse pour ce qui est du climat des affaires et peut encore être qualifiée de pays «peu accueillant» à cet égard. Le Forum économique mondial place la Mauritanie en 104^{ème} position sur 127 pays pour la qualité du climat des affaires. Le Groupe de la Banque mondiale la classe 165^{ème} sur 183 selon son indice *Doing Business* et 142^{ème} sur 202 pour la qualité de l'environnement réglementaire (dans ce domaine, la Mauritanie a perdu 20 places entre 2006 et 2008).
- Le secteur financier continue d'entraver la croissance du secteur privé. Le secteur bancaire conserve sa structure d'oligopole : huit des neuf banques commerciales dominant le secteur financier appartiennent à des conglomérats multisectoriels et joue essentiellement le rôle de succursale financière. L'intermédiation financière est peu développée — dans les rapports du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale, l'accès au financement est systématiquement mentionné comme le facteur posant le plus de problèmes aux entreprises en Mauritanie. Certaines améliorations ont été apportées à la réglementation et à la supervision du secteur financier, mais le système bancaire demeure fragile, avec 25 % de créances improductives fin 2009. La réforme du secteur financier se heurte à une forte résistance de puissants groupes économiques.
- Malgré de vraies tentatives de réforme, les entreprises publiques continuent de peser lourdement sur le budget : les subventions et les transferts atteignaient 2,7 % du PIB dans le budget 2009. La privatisation a quelque peu progressé dans le cadre du programme FRPC de 1999 — en particulier dans le cas de la compagnie de télécommunications —, mais SONELEC, la compagnie nationale d'eau et d'électricité, n'a pas pu être privatisée comme prévu par le programme de 1999; elle a été scindée en 2001 entre la compagnie d'électricité (SOMELEC) et la compagnie d'eau (SNDE). Les prestations de la SOMELEC laissent encore à désirer : les coupures d'électricité sont fréquentes et constituent un frein important à la croissance.

C. Réduction de la pauvreté et OMD

29. **La réduction de la pauvreté a quelque peu progressé, mais les indicateurs du développement humain sont très alarmants.** L'incidence de l'extrême pauvreté est descendue d'environ 46 % en 2000 à 42 % en 2008, l'essentiel de cette amélioration concernant Nouakchott, où la proportion est passée de 29,2 % à 15,6 %. Il reste cependant encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre les OMD (tableau 5). En 2010, selon l'indice du développement humain du PNUD, la Mauritanie se classait 150^{ème} sur 169 pays pour la santé et l'éducation.

30. **La Mauritanie risque de ne pas atteindre la majorité des OMD en 2015.** La réalisation des OMD avance lentement et, dans certains cas, l'objectif semble hors d'atteinte. Le retard est relativement faible dans le cas de l'extrême pauvreté et de la scolarisation primaire. En revanche, les objectifs fixés pour la mortalité maternelle et l'accès à la médecine procréative ne semblent pas réalisables. Il est frappant de constater que, dans ce dernier domaine, la Mauritanie est très en deçà de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne.

Tableau 6. Mauritanie : OMD - comparaison avec les pays pairs d'Afrique subsaharienne, 2010

	Objectif 2015	Résultat actuel
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim		
<i>Cible 1. Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</i>	28,3	
Mauritanie		42,0
AfSS		51,0
<i>Cible 2. Assurer le plein emploi et l'accès de chacun, femmes et jeunes compris, à un travail décent et productif</i>	100,0	
Mauritanie		27,0
AfSS		65,0
<i>Cible 3. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</i>	0,0	
Mauritanie		31,2
AfSS		26,0
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous		
<i>Cible 1. Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>	100,0	
Mauritanie		71,6
AfSS		76,0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
<i>Cible 1. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 si possible</i>	100,0	
Mauritanie		100,0
AfSS		91,0
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
<i>Cible 1. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</i>	45,0	
Mauritanie		122,0
AfSS		144,0
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle		
<i>Cible 1. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</i>	232,0	
Mauritanie		686,0
AfSS		n.a.
<i>Cible 2. Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015</i>	100,0	
Mauritanie		9,0
AfSS		70,0

Sources : autorités mauritaniennes; et estimations des services du FMI.

IV. COOPÉRATION AVEC LA BANQUE MONDIALE

31. **Dans l'ensemble, la coopération avec la Banque mondiale a été efficace, malgré l'absence de soutien budgétaire de la part de la Banque pendant la plus grande partie de la période considérée²³.** La collaboration a été particulièrement étroite dans les domaines suivants : i) gestion des dépenses publiques (par exemple élaboration et exécution du budget, préparation de cadres sectoriels de dépenses à moyen terme); ii) réforme du secteur financier (essentiellement sur la base du PESF de 2007); et iii) analyse des impacts sur la pauvreté et le

²³ Le dernier soutien budgétaire de la Banque était un concours approuvé en mai 2000 et destiné à appuyer la réforme budgétaire; il couvrait la première année du programme de réforme fiscale 1999– 2000. Ce soutien portait sur la mobilisation des recettes (réforme des impôts directs) et l'allocation de ressources publiques suffisantes pour les secteurs sociaux (éducation, santé) et les infrastructures de base.

social (AIPS). Depuis 2005, le FMI et la Banque mondiale soutiennent les autorités pour la mise en œuvre de l'ITIE dans l'industrie pétrolière naissante et pour la gestion des recettes pétrolières. En outre, les deux institutions ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités à l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté (2000 et 2007) et à la préparation du pays pour qu'il puisse bénéficier des initiatives PPTE et IADM. La Banque mondiale a dirigé le dialogue sur les réformes structurelles pour ce qui concerne le développement du secteur privé (par exemple, développement rural, infrastructures et développement urbain, réforme des entreprises publiques et désengagement de l'État) ainsi que le suivi et l'évaluation de la pauvreté.

32. Cette collaboration étroite a été cruciale pour le suivi des réformes dans les domaines de compétence de la Banque mondiale. Le programme FRPC de 1999 contenait à l'origine des conditions relatives à la réforme et à la privatisation des entreprises d'État ainsi qu'à la libéralisation de certains marchés. Ces réformes étaient soutenues par trois projets différents de la Banque (appendice III). Comme on l'a vu, la conditionnalité du FMI a été simplifiée par la suite, surtout dans le programme FRPC de 2006. Dans ce contexte, l'implication de la Banque pour les questions d'ordre structurel — réforme des entreprises publiques et désengagement de l'État, développement du secteur privé — a été essentielle pour orienter et suivre les réformes dans ces domaines. Un exemple remarquable à cet égard est la contribution de la Banque à la restructuration de la compagnie d'électricité pendant l'application du programme FRPC de 2006, qui a permis d'alléger les charges grevant le budget et aidé la Mauritanie à respecter les repères structurels fixés dans le programme appuyé par le FMI.

V. ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

A. Enseignements et défis en perspective

33. Du point de vue de leurs objectifs déclarés, les programmes considérés ici n'ont été que modérément efficaces. S'il est impossible de savoir ce qui se serait produit en l'absence de programmes soutenus par le FMI, il est clair que leur principale contribution a été d'aider les autorités à élaborer un programme économique et à définir des priorités. Cela a permis ensuite de fournir l'assistance technique dont le pays avait tant besoin dans différents domaines, et qui était indispensable pour surmonter les contraintes d'ordre technique et de capacité. Les programmes ont concouru à la stabilisation macroéconomique — surtout vers la fin de la décennie considérée — et à l'amélioration du cadre de la politique macroéconomique. En revanche, ils n'ont pas été aussi efficaces pour promouvoir une croissance forte et durable.

34. La dynamique de réforme amorcée par les programmes a pu jouer à plein lorsque le climat politique intérieur offrait des conditions favorables. Cependant, les programmes, et en particulier les conditions qu'ils contenaient, ont été moins efficaces pour consolider les acquis face à la dégradation du climat politique. La conditionnalité structurelle

fournissait des marqueurs importants pour le processus de réforme, mais elle ne constitue pas une base assez solide pour préserver les réformes face à la dégradation de la situation politique²⁴. En Mauritanie, l'instabilité politique, et les risques dont elle s'accompagne pour la mise en œuvre de la politique économique et la continuité des réformes, constituent peut-être une réalité dont devront tenir compte les programmes à venir.

35. Les programmes ont permis d'établir un minimum de stabilité macroéconomique, mais ces améliorations ne sont pas encore étayées par un cadre de politique économique solide. La stabilité macroéconomique a été menacée à plusieurs reprises par des chocs substantiels (sécheresses, hausses des prix de l'alimentation et du pétrole) qui ont eu des effets déstabilisants pendant la première moitié de la décennie écoulée. Le pays a toutefois évité la crise de change et maîtrisé l'inflation pendant les dernières années de la période. En outre, les programmes, ainsi que l'assistance technique ciblée, ont contribué à améliorer le cadre de la politique macroéconomique, encore qu'il reste beaucoup à faire dans les domaines budgétaire (gestion des finances publiques, transparence et suivi de la pauvreté) et monétaire (indépendance de la banque centrale, renforcement des capacités de surveillance).

36. La mise en place de mécanismes pour faire face à la volatilité macroéconomique n'a pratiquement pas avancé. Le cadre macroéconomique doit incorporer des mécanismes explicites permettant de faire face au caractère incertain et volatil des sources de recettes. Les budgets doivent être de plus en plus élaborés dans un cadre à moyen terme et des mécanismes devraient être conçus pour réduire autant que possible l'impact d'une baisse temporaire des recettes fiscales ou des décaissements d'aide sur les principales catégories de dépenses publiques. Dans cette optique, il pourrait être nécessaire de fixer un objectif plus ambitieux à l'accumulation de réserves.

37. Les progrès ont été limités dans les domaines structurels autres que le cadre macroéconomique. Les programmes n'ont pas encore réussi à créer les bases d'une croissance forte, durable et solidaire en Mauritanie. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils n'ont pas contribué à créer un environnement favorable aux affaires, à encourager la concurrence et à élargir l'accès au crédit. Il s'ensuit que la croissance reste tributaire des activités extractives à forte intensité de capital qui ne créent pas suffisamment d'emplois de bonne qualité. Pendant la période à venir, le défi consistera à exploiter au mieux les ressources naturelles disponibles pour stimuler les autres secteurs de l'économie, notamment

²⁴ La conditionnalité structurelle, à la fois étendue et détaillée, du programme FRPC de 1999 a aidé à orienter le processus de réforme, mais celui-ci n'a pas duré au-delà de la période du programme. La conditionnalité très simplifiée du programme FRPC de 2006, qui faisait suite à l'application réussie du programme de référence précédent, a aussi permis, dans un premier temps, d'obtenir des améliorations, y compris dans des domaines suivis étroitement par le FMI mais non pris en compte dans la conditionnalité formelle. Cependant, ces efforts n'ont pas pu être soutenus non plus et, dans certains domaines, on a même observé une très nette régression.

les PME, qui peuvent être un moteur précieux de la création d'emplois. Les programmes futurs devront tenir compte de ces problèmes, mais ceux-ci devront être traités en coopération avec la Banque mondiale et les autres partenaires au développement.

38. L'impact des programmes sur les indicateurs sociaux a été quelque peu décevant, ce qui met en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies mieux ciblées. Les autorités ont souvent eu recours à des subventions généralisées pour atténuer l'effet de la hausse des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole. Le coût de ces mesures non ciblées est énorme. Pour faire reculer sensiblement la pauvreté (surtout en dehors de Nouakchott), il faudra non seulement des ressources additionnelles, mais aussi des programmes sociaux bien ciblés, inscrits dans un programme macroéconomique et social cohérent. Il est primordial de créer à moyen terme un espace budgétaire, et de le protéger en maîtrisant les autres catégories de dépenses publiques, et les programmes futurs devraient prévoir un suivi particulièrement vigilant à cet égard.

39. Le FMI a réagi de façon appropriée à la communication de données inexactes, mais il aurait dû exiger un suivi plus ferme. Les mesures correctrices à prendre ont été recensées dans les rapports sur l'évaluation des sauvegardes et les problèmes les plus urgents ont été traités dans le programme FRPC de 2006 ainsi que dans le programme de référence qui l'a précédé. Cependant, la conditionnalité formelle reposait de façon excessive sur des mesures à effet immédiat qui ne s'attaquaient pas, ou peu, aux problèmes de fond. Le meilleur exemple en est l'utilisation régulière d'audits externes des états financiers de la BCM et des données monétaires communiquées au FMI. Ces audits ont été essentiels pour la viabilité des opérations de prêt du FMI. Pourtant, les programmes ne demandaient pas explicitement qu'ils soient accompagnés de mesures visant à remédier aux principales déficiences institutionnelles de la BCM selon un calendrier bien défini.

B. Recommandations

40. Le FMI devrait continuer à aider les autorités à élaborer et mettre en œuvre un programme économique conforme aux objectifs énoncés ci-dessus. Le mieux serait de le faire dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC), en s'appuyant sur un engagement fort de la part des autorités de procéder à des réformes et sur leur capacité de surmonter les obstacles politiques. L'accord FEC pourrait être soutenu par une assistance technique afin d'atténuer les contraintes de capacités. Selon les enseignements tirés dans la section précédente, pour que le double objectif d'accélération de la croissance et de réduction sensible de la pauvreté puisse être atteint dans un contexte de stabilité macroéconomique, l'accord FEC devrait être centré sur les quatre domaines essentiels indiqués ci-dessous et en prévoir un suivi attentif.

41. Il est indispensable que des mesures soient prises sans tarder pour accroître l'indépendance et la transparence de la BCM. Les opérations de prêt du FMI doivent être fondées sur une relation transparente entre la Mauritanie et la communauté financière

internationale. Les mesures concrètes à prendre sont notamment les suivantes : adoption des normes IFRS par la BCM; mise en place de véritables mécanismes de contrôle interne; et modifications nécessaires des lois pertinentes pour assurer l'indépendance de la banque centrale à l'égard de l'exécutif²⁵. Ces mesures ont déjà été identifiées par des missions antérieures d'évaluation des sauvegardes et, dans certains cas, elles ont été retenues comme conditions des programmes. Mais elles ont été mises en œuvre de façon irrégulière ou purement formelle. Si les contraintes de capacités ont pu retarder l'adoption de certaines de ces mesures, il semblerait que le manque de volonté politique ait joué un rôle au moins tout aussi important.

42. **Pour consolider les progrès accomplis sur le plan macroéconomique, l'accord FEC devrait viser en particulier à poursuivre l'amélioration du cadre de la politique macroéconomique.** En matière budgétaire, il est nécessaire d'améliorer l'administration fiscale et le système d'imposition ainsi que la gestion des finances publiques (en mettant notamment davantage l'accent sur l'élaboration de budgets à moyen terme et un meilleur suivi de la pauvreté). Pour que l'incertitude entourant les recettes extérieures et fiscales ainsi que la volatilité de ces recettes influent le moins possible sur les dépenses intérieures, il y aurait lieu d'envisager la création d'un petit fond financé par des objectifs de réserves plus élevés, qui pourrait être mis à contribution en cas de baisse temporaire des recettes.

43. **Pour parvenir à une croissance de haute qualité, il est essentiel de renforcer le système financier, de moderniser les infrastructures et d'améliorer le climat des affaires.** Ce sont là des objectifs à moyen et long terme, mais il est probable que les mesures concrètes à mettre en œuvre pour les atteindre auront une influence décisive sur les objectifs du programme et pourraient donc faire partie des conditions formelles de celui-ci. Dans le secteur financier, outre les mesures visant à en renforcer la résilience, il importe de continuer à accroître la concurrence et de supprimer les obstacles qui entravent l'accès au financement bancaire, surtout pour les PME. Les goulets d'étranglement qui existent dans l'appareil productif, tels que l'approvisionnement irrégulier en électricité, appellent une amélioration sensible de l'efficacité des entreprises d'État. Enfin, la modernisation des infrastructures nationales nécessitera des efforts soutenus de rationalisation et de hiérarchisation des dépenses publiques.

44. **Il y a lieu d'améliorer quantitativement et qualitativement les dépenses de lutte contre la pauvreté.** Au vu des maigres progrès accomplis dans la réalisation des principaux OMD, il est nécessaire d'œuvrer avec plus de détermination et de façon soutenue au recul de

²⁵ Étant donné que la mise en œuvre de certaines de ces mesures demandera du temps, il serait souhaitable que les programmes prévoient des mesures intermédiaires. Par exemple, l'adoption des normes IFRS pourrait être étalée sur deux à trois ans, selon la séquence suivante : quantification des différences entre les normes IFRS et les normes comptables actuelles, préparation d'états financiers pro forma et formation permanente des agents de la banque.

la pauvreté. Pour rendre possible une augmentation des dépenses sociales, il sera essentiel de mobiliser des ressources intérieures et extérieures additionnelles, ainsi que de maintenir la discipline dans les autres catégories de dépenses. Mais il faut aussi améliorer la qualité des dépenses sociales, ce qui nécessite un meilleur ciblage des subventions et un élargissement des efforts de lutte contre la pauvreté, en particulier en dehors de Nouakchott.

45. **Pour soutenir avec efficacité le programme de réforme proposé, le FMI aura besoin du concours de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.** Comme on l'a vu, la coopération de la Banque mondiale pour l'établissement des priorités et du calendrier des réformes essentielles, ainsi que pour le suivi des mesures complémentaires de celles qui sont couvertes par la conditionnalité formelle du FMI, a été indispensable pendant la période sur laquelle porte cette évaluation et il en sera de même pour les accords futurs. Il ne faut ménager aucun effort pour s'assurer le concours de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement.

46. **Selon toute probabilité, la Mauritanie continuera à avoir besoin du soutien de la communauté internationale, et du FMI en particulier, au-delà du programme actuel.** Les réformes qui s'imposent pour placer fermement l'économie sur une trajectoire de croissance forte et durable demanderont plusieurs années pour être mises en œuvre et porter leurs fruits. Entre-temps, le concours du FMI sous forme de prêts — conjugué à un soutien financier de la communauté des bailleurs de fonds — et d'assistance technique peut être très utile si les réformes sont véritablement prises en main par les autorités.

APPENDICE I : COMMENTAIRES DES AUTORITÉS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION *EX POST*²⁶

Les autorités ont apprécié l'initiative des services du FMI d'évaluer pour la première fois, l'impact économique et social des trois programmes précédents et se félicitent d'avoir eu l'occasion de commenter le rapport d'évaluation *ex post*. Dans l'ensemble, elles souscrivent aux conclusions et recommandations qui y sont formulées, et ont souligné que l'une des leçons de la dernière décennie est la nécessité de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance. Cependant, elles notent que le FMI assume une part de responsabilité dans les échecs des programmes antérieurs, car certains de leurs objectifs reposaient sur un optimisme excessif. Les autorités ont souligné aussi le fait que les mauvais résultats obtenus dans le cadre des programmes sont attribuables au degré exceptionnellement élevé d'instabilité politique enregistrée durant la décennie des années 2000. Elles ont également indiqué que la Mauritanie a été contrainte d'accepter les premiers accords parce que les financements bilatéraux avaient considérablement diminué au lendemain de la première guerre du Golfe. Dans ce contexte, le commerce a été trop vite libéralisé et le secteur privé n'a pas pu en conséquence, stimuler la croissance prévue par les programmes. De l'avis général, la principale contribution des programmes est qu'ils ont permis au pays de réaliser la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Toutefois, ces résultats demeurent fragiles.

Les responsables de la Banque centrale ont indiqué que le soutien du FMI en faveur de l'indépendance de la banque centrale a été précieux et que des progrès sensibles ont été réalisés pour renforcer les capacités de la BCM. En particulier, la Direction de l'audit interne de la BCM fonctionne *de facto* de façon indépendante, même si un comité d'audit indépendant doit encore être officiellement mis en place. L'une des principales tâches qui reste à accomplir est l'adoption d'un système informatique intégré pour faciliter l'analyse des risques par les services d'audit. L'absence de système informatique intégré est également considérée comme une entrave principale à la transition de la BCM aux normes internationales d'information financière. Les responsables de la BCM reconnaissent que plusieurs défis restent à relever dont la mise en place d'un système juridique permettant la protection de la Direction générale et du personnel de la BCM dans l'exercice de leurs fonctions; le renforcement de la capacité de la BCM à éponger l'excès de liquidité par la recapitalisation ou la titrisation des créances existantes sur l'État; et la modernisation du système de paiement.

Les responsables du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires économiques et du développement reconnaissent que la croissance n'a pas été assez forte et n'a pas créé suffisamment d'emplois. Ils insistent sur la nécessité de développer une stratégie de

²⁶ Le rapport a été discuté par le Gouverneur et les hauts fonctionnaires de la BCM, ainsi que par des responsables du Ministère des Finances, du Ministère des Affaires économiques et du Développement, et de l'Office national de la statistique durant le séjour de la mission à Nouakchott les 10-11 mai.

croissance claire se basant sur des politiques sectorielles en cohérence avec les recommandations du FMI. Le développement de l'agriculture rurale et l'intégration des activités informelles dans l'économie sont deux éléments qui apparaissent comme indispensables pour la promotion d'une croissance plus inclusive. Les autorités sont également convaincues de la nécessité de disposer d'un tissu industriel dynamique de PME pour la promotion d'une croissance économique plus forte et que des mesures supplémentaires d'amélioration de l'accès au financement seront bénéfiques pour atteindre de tels objectifs.

Les autorités notent que les divers indicateurs du climat des affaires utilisés dans le rapport d'évaluation *ex post* sont des perceptions entachées de subjectivité et ne reflètent pas toujours la réalité. En outre, elles craignent que ces indicateurs ne portent atteinte à la réputation de la Mauritanie à l'extérieur. Les autorités soulignent qu'elles ont déjà pris des mesures pour améliorer le climat des affaires, telles que l'adoption d'un nouveau code d'investissements et d'un nouveau code de passation des marchés publics. Elles jugent également nécessaire de faciliter davantage l'accès des PME au crédit bancaire, de répondre aux besoins d'investissement en infrastructures et de renforcer le cadre juridique. Elles ont aussi mis en place une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée.

Les autorités sont conscientes de la nécessité de créer un espace budgétaire pour répondre aux besoins pressants d'infrastructures et de dépenses sociales et ce à travers la mobilisation accrue de ressources externes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement dont essentiellement la masse salariale. En outre, il serait aussi nécessaire d'œuvrer à une plus grande mobilisation de ressources extérieures et au renforcement des capacités d'absorption du pays pour laquelle ils souhaiteraient une assistance technique. En outre, les autorités ont indiqué que le plafonnement des emprunts concessionnels dans les programmes appuyés par le FMI est très coûteux et devrait être assoupli pour les grands projets prioritaires. Les autorités conviennent que les mesures de réduction de la pauvreté pourraient être mieux ciblées pour bénéficier aux populations les plus défavorisées. Dans ce sens, elles ont l'intention de mettre en œuvre un mécanisme de ciblage des subventions qui serait moins coûteux et mieux orienté vers les couches pauvres et vulnérables.

Les autorités ont noté enfin que l'assistance financière et technique de la Banque Mondiale a diminué ces dernières années et estiment qu'un renforcement de sa présence ainsi que celles d'autres agences multilatérales est vivement souhaitable.

APPENDICE II. COMMUNICATION DE DONNÉES INEXACTES ET ACTIONS CORRECTRICES : RÉCAPITULATIF

Toile de fond

En janvier 2004, une mission d'évaluation des sauvegardes a constaté que l'existence d'environ 85 % des réserves de change de la BCM à fin 2002 ne pouvait pas être confirmée avec certitude par un audit externe. Comme condition à la reprise des discussions pour la première revue de l'accord FRPC de 2003, qui n'a jamais été mené à bien, les services du FMI ont demandé un audit spécial des réserves à fin 2003.

Le rapport sur l'évaluation des sauvegardes de mai 2004 relevait de graves déficiences dans l'information financière de la BCM (y compris dans la communication de données monétaires au FMI) et les contrôles internes, ainsi que dans ses mécanismes d'audit interne et sa structure juridique²⁷. Plusieurs recommandations furent formulées pour remédier à ces carences, notamment en ce qui concerne l'audit des réserves et des données monétaires du programme, la préparation des états financiers sur la base des normes IFRS et l'amélioration du contrôle de la gestion des réserves.

Premier cas de communication de données erronées

Lors de la visite d'une mission du FMI en septembre 2004, les autorités ont présenté des données budgétaires et monétaires révisées pour 2003 et le premier semestre 2004. Les nouvelles données faisaient apparaître d'importantes dépenses extrabudgétaires financées par l'expansion monétaire et des ponctions sur les réserves officielles. Les résultats effectifs étaient largement en deçà de tous les critères de réalisation quantitatifs et de la plupart des autres objectifs fixés pour la première revue. Cependant, un élément plus grave fut alors découvert : une action préalable nécessaire à l'approbation du programme, à savoir la communication de données monétaires et budgétaires exactes, n'avait pas été satisfaite, ce qui rendait le premier décaissement «non conforme» au regard des directives régissant le traitement des cas de communication d'informations inexactes. La Direction a informé le Gouverneur de la BCM de la situation dans une lettre en date du 20 octobre 2004 en réclamant en particulier : a) un audit spécial des réserves de change à fin août 2004; b) une

²⁷ En avril 2002, un rapport d'évaluation des sauvegardes a été établi sur pièces dans le contexte des procédures provisoires du cadre des sauvegardes pour les pays membres ayant un accord avec le FMI au 30 juin 2000. En se fondant sur la documentation fournie par la BCM, l'évaluation concluait que le mécanisme d'audit externe de la banque n'était peut-être pas tout à fait suffisant pour protéger les ressources du FMI. Les principales recommandations du rapport, à savoir la désignation d'auditeurs externes et la publication des états financiers audités, faisaient partie (et ont été suivies de façon satisfaisante) de la conditionnalité (à titre de critères de réalisation) de la sixième revue de l'accord FRPC de 1999–2002.

validation externe des états financiers de la banque centrale à fin 2003 ; et c) une preuve de l'exactitude des données de fin 2002 et antérieures communiquées au FMI en 2001.

Réaction des autorités et mesures correctrices

En novembre 2004, le Gouverneur de la BCM a proposé de rembourser l'achat non conforme et a demandé l'annulation de l'accord. Dans ces conditions, le Conseil d'administration du FMI a décidé de ne pas prendre d'autres mesures. Le Gouverneur de la BCM a aussi informé les services du FMI de plusieurs mesures correctrices qui avaient déjà été prises ou étaient en cours. Ces mesures étaient les suivantes : l'approbation par le Conseil général de la BCM de l'adoption des normes internationales en matière d'information et de comptabilité (octobre 2004), la prise en compte des recommandations des audits passés dans les états financiers de fin décembre 2004 de la BCM, et la reconduction de l'auditeur externe qui avait effectué les audits des états financiers de 2000 à 2002 de la BCM. L'audit externe des états financiers pour 2004, qui devait aussi rendre compte de la situation au cours des années précédentes, devait être terminé fin mai 2005.

Deuxième cas de communication de données erronées

Après un coup d'état militaire en août 2005 et des changements aux postes-clés du gouvernement, les nouvelles autorités mauritaniennes ont notifié aux services du FMI en octobre 2005 leur décision de prendre immédiatement des mesures pour résoudre tous les problèmes de données encore en suspens. Un mois plus tard, elles ont fait savoir aux services du FMI que les informations relatives aux résultats obtenus dans le cadre des programmes FRPC antérieurs étaient aussi inexactes, en fournissant un jeu de données monétaires révisées couvrant la période 1992– 2004²⁸. Il ressort des données révisées que les dérapages budgétaires et monétaires rapportés en septembre 2004 avaient peut-être commencé plus tôt. Les données révisées révélaient que les résultats obtenus dans le cadre du programme fin décembre 2001 et fin juin 2002 étaient nettement moins favorables que cela n'avait été indiqué au moment des cinquième et sixième revues de l'accord FRPC de 1999 et que les décaissements correspondants effectués après l'achèvement de ces revues étaient non conformes au regard des directives régissant le traitement des cas de communication d'informations inexactes²⁹. Le Directeur général a envoyé une lettre au Gouverneur de la BCM en janvier 2006.

²⁸ Jusqu'alors, la position officielle était que toutes les données antérieures à 2003 étaient exactes.

²⁹ Étant donné que les directives prévoient que les faits sont prescrits au bout de quatre ans, seuls les deux derniers décaissements au titre de l'accord FEC (FRPC) de 1999–2002 ont fait l'objet d'une procédure pour communication de données inexactes.

Réaction des autorités et mesures correctrices

En réponse à la lettre du Directeur général, le Gouverneur de la BCM a regretté la pratique consistant à fournir des données erronées et a donné l'assurance qu'il avait été mis fin à ces pratiques de façon irrévocable. Il a aussi donné la liste des principales mesures correctrices en cours : a) audits externes des comptes de la BCM de 2003 et 2004, et lancement de l'audit externe pour les comptes de 2005; b) préparation en cours de la communication des informations budgétaires et du rapprochement des comptes du Trésor et de la BCM ; et c) préparation et publication d'un rapport sur les statistiques économiques de la décennie écoulée. Ces mesures ont été intégrées en tant qu'indicateurs structurels dans le programme de référence.

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations concernant les sauvegardes

L'évaluation des sauvegardes a été actualisée en avril 2007 après l'approbation de l'accord FRPC en décembre 2006. Il est ressorti de cette évaluation que, à l'exception de la désignation d'un cabinet d'audit international, la banque centrale n'avait guère progressé dans le renforcement du cadre des sauvegardes depuis l'évaluation de 2004. En particulier, il est apparu que des carences fondamentales subsistaient dans le domaine de l'information financière (y compris la communication de données monétaires au FMI) et celui des contrôles.

L'évaluation actualisée recommandait que la BCM établisse un plan d'action assorti d'un calendrier pour la mise en œuvre d'un nouveau système comptable intégré et des normes IFRS, et que l'auditeur externe continue de procéder à des vérifications spéciales des données relatives aux réserves de change pour chaque date d'évaluation prévue par l'accord FRPC en vigueur. La conditionnalité de l'accord comportait des repères structurels relatifs à la publication des états financiers de la BCM et à la résolution des problèmes à l'origine des réserves exprimées par l'auditeur externe. En outre, les autorités s'engageaient à améliorer les procédures comptables et de gestion de la BCM. Les autorités ont respecté toutes les conditions ayant trait aux sauvegardes jusqu'à la troisième revue de l'accord FRPC de 2006. Elles ont aussi adopté un nouveau plan de comptes et un programme de passage aux normes IFRS, mais ces efforts ont été interrompus au milieu de l'année 2008.

Il ressort de la dernière évaluation de la BCM, achevée en 2010, que les difficultés économiques et politiques de la période 2008–2009 ont mis à mal le cadre des sauvegardes de la banque et que des risques substantiels subsistent. L'évaluation recommande des mesures dans plusieurs domaines, notamment pour rétablir une surveillance indépendante de la gouvernance et la publication en temps voulu des états financiers, ainsi que de nouvelles procédures pour garantir l'intégrité des données communiquées au FMI. L'arrêt permanent des opérations en espèces des bureaux étrangers de la BCM a aussi été cité comme priorité en matière de sauvegardes.

Depuis l'achèvement de l'évaluation, la surveillance de la gouvernance a été rétablie et la publication en temps voulu des états financiers audités a repris. D'autres mesures sont nécessaires pour renforcer les capacités dans les domaines suivants : information financière, systèmes d'information et audit interne, et actualisation des procédures pour garantir l'intégrité des données communiquées au FMI.

APPENDICE III. CONDITIONNALITÉ STRUCTURELLE DES PROGRAMMES FRPC DE 1999, 2003 ET 2006

Tableau 1 de l'appendice. Mauritanie : conditionnalité structurelle dans les programmes FRPC de 1999, 2003 et 2006

Secteur économique	Actions préalables						Critères de réalisation structurels						Repères structurels								
	Demande juin-99	1 ^{ère} déc-99	2 ^{ème} juin-00	3 ^{ème} déc-00	4 ^{ème} juin-01	5 ^{ème} déc-01	6 ^{ème} juin-02	Demande juin-99	1 ^{ère} déc-99	2 ^{ème} juin-00	3 ^{ème} déc-00	4 ^{ème} juin-01	5 ^{ème} déc-01	6 ^{ème} juin-02	Demande juin-99	1 ^{ère} déc-99	2 ^{ème} juin-00	3 ^{ème} déc-00	4 ^{ème} juin-01	5 ^{ème} déc-01	6 ^{ème} juin-02
1.1 Mesures visant les recettes, sauf politique commerciale.	1	2								2			1				3			1	
1.2 Administration des recettes, dont douanes.					1					1						1	1				
1.3 Mesures visant les dépenses, dont apurement des arriérés.																					
1.4 Conjonction des mesures visant les recettes et les dépenses.																					
1.5 Gestion de la dette.																					
1.6 Audits des dépenses, comptabilité et contrôles financiers.						1	1											1	1		
1.7 Transparence budgétaire.					1								1					1			
1.8 Préparation du budget.											1		1					2			
1.9 Relations intergouvernementales.																		1			
2.1 Opérations et réforme de la banque centrale.		1				1	1							1	2		2			1	
2.2 Audits, transparence et contrôle financier de la banque centrale.		1											2								
3. Réforme et salaires dans la fonction publique et le secteur public.																					
4.1 Réforme des retraites.																					
4.2 Autres réformes dans le secteur social.																					
5.1 Fixation des prix et subventions dans les entreprises publiques.	1									1	1							2			
5.2 Privatisation, réforme et restructuration des entreprises publiques, autres que la fixation des prix.	1								1		1				8		3				
6.1 Réforme juridique, réglementation et supervision du sect. fin.					1					2	1								1		
6.2 Restructuration et privatisation des institutions financières.	2								1									3			
7. Système et restrictions de change (comptes courant et de capital).	3	1							3	3	4	1		5	1		1				
8. Politique commerciale internationale, sauf réforme des douanes.																					
9. Marchés du travail, sauf emploi dans le secteur public																					
10. Statistiques économiques (sauf transparence budgétaire et de la banque centrale)																					
11.1 Réforme de l'environnement juridique et réglementaire pour le secteur privé (hors secteur financier)	2										2		1				2			1	
11.2 Politiques agricole et d'exploitation des ressources naturelles (sauf entreprises publiques et fixation des prix)																					
11.3 Élaboration et mise en œuvre d'un DSRP																					
11.4 Législation/politique anticorruption																					
Total	10	5	0	0	3	2	2	0	5	6	12	2	2	4	6	11	1	21	2	1	3
	10	5	0	0	3	2	2	0	5	6	12	2	2	4	6	11	2	21	2	1	3

Source : base de données MONA les rapports des services du FMI.

Tableau 2 de l'appendice. Mauritanie : conditionnalité structurelle du programme FRPC de 2003

Catégorie	Conditions préalables	Critères de réalisation structurelle	Repères structurels
1.1 Mesures visant les recettes, sauf politique commerciale.			
1.2 Administration des recettes, dont douanes.			
1.3 Mesures visant les dépenses, dont apurement des arriérés.			
1.4 Conjonction des mesures visant les recettes et les dépenses.			
1.5 Gestion de la dette.			1
1.6 Audits des dépenses, comptabilité et contrôles financiers.	2		1
1.7 Transparence budgétaire.			
1.8 Préparation du budget.		1	
1.9 Relations intergouvernementales.			
2.1 Opérations et réforme de la banque centrale.			
2.2 Audits, transparence et contrôle financier de la banque centrale.			1
3. Réforme et salaires dans la fonction publique et le secteur public.		1	
4.1 Réforme des retraites.		1	1
4.2 Autres réformes dans le secteur social.			
5.1 Fixation des prix et subventions dans les entreprises publiques.			
5.2 Privatisation, réforme et restructuration des entreprises publiques, autres que la fixation des prix.			
6.1 Réforme juridique, réglementation et supervision du sect. fin.	1		
6.2 Restructuration et privatisation des institutions financières.			1
7. Système et restrictions de change (comptes courant et de capital).			2
8. Politique commerciale internationale, sauf réforme des douanes.			
9. Marchés du travail, sauf emploi dans le secteur public			
10. Statistiques économiques (sauf transparence budgétaire et de la banque centrale)			
11.1 Réforme de l'environnement juridique et réglementaire pour le secteur privé (hors secteur financier)			
11.2 Politiques agricole et d'exploitation des ressources naturelles (sauf entreprises publiques et fixation des prix)			
11.3 Élaboration et mise en œuvre d'un DSRP			
11.4 Législation/politique anticorruption			
	3	3	7
Total	3	3	7

Source : base de données MONA et les rapports des services du FMI.

Tableau 3 de l'appendice. Mauritanie : conditionnalité structurelle du programme FRPC de 2006

Catégorie	Actions préalables			Critères de réalisation structurel			Repères structurels		
	Demande	1° revue	2° revue	1° revue	2° revue	3° revue	1° revue	2° revue	3° revue
	Oct 06- Sep 07	déc-06	juin-07	déc-06	juin-07	déc-07	déc-06	juin-07	déc-07
1.1 Mesures visant les recettes, sauf politique commerciale.									
1.2 Administration des recettes, dont douanes.						1			1
1.3 Mesures visant les dépenses, dont apurement des arriérés.									
1.4 Conjonction des mesures visant les recettes et les dépenses.									
1.5 Gestion de la dette.									
1.6 Audits des dépenses, comptabilité et contrôles financiers.							1		
1.7 Transparence budgétaire.								1	
1.8 Préparation du budget.	1								
1.9 Relations intergouvernementales.									
2.1 Opérations et réforme de la banque centrale.				1			1		
2.2 Audits, transparence et contrôle financier de la banque centrale.								1	1
3. Réforme et salaires dans la fonction publique et le secteur public.									
4.1 Réforme des retraites.									
4.2 Autres réformes dans le secteur social.									
5.1 Fixation des prix et subventions dans les entreprises publiques.							1		
5.2 Privatisation, réforme et restructuration des entreprises publiques, autres que la fixation des prix.									
6.1 Réforme juridique, réglementation et supervision du sect. fin.				1					
6.2 Restructuration et privatisation des institutions financières.									
7. Système et restrictions de change (comptes courant et de capital).				1					
8. Politique commerciale internationale, sauf réforme des douanes.									
9. Marchés du travail, sauf emploi dans le secteur public									
10. Statistiques économiques (sauf transparence budgétaire et de la banque centrale)									
11.1 Réforme de l'environnement juridique et réglementaire pour le secteur privé (hors secteur financier)									
11.2 Politiques agricole et d'exploitation des ressources naturelles (sauf entreprises publiques et fixation des prix)									
11.3 Élaboration et mise en œuvre d'un DSRP									
11.4 Législation/politique anticorruption									
Total	1	0	0	3	0	1	3	2	2

Source : base de données MONA et les rapports des services du FMI.

APPENDICE III. ASSISTANCE TECHNIQUE À LA MAURITANIE : 1999-2009**A. Assistance technique apportée par le Département des marchés monétaires et de capitaux**

Mission d'assistance technique sur les réformes de diversification des circuits financiers et de renforcement du système financier: 18 février-3 mars 1999.

Conseiller auprès du gouverneur de la BCM pour le développement d'un marché des changes et des transactions y afférentes: mai 1999-février 2000.

Mission d'assistance technique sur les instruments monétaires: 6-20 mai 2000.

Mission d'assistance technique sur le développement du marché monétaire et la réforme des instruments monétaires: 30 septembre-10 octobre 2000.

Mission d'assistance technique de suivi de la réforme des instruments monétaires et d'évaluation des besoins en assistance technique: 7-20 février 2001.

Missions d'AT périodiques de courte durée d'un panel d'experts sur la réforme du régime de change : 1999-2002.

Expert résident pour les activités de contrôle bancaire : 1^o août 2001- 2 février 2003 et 6 janvier – 3 février 3, 2004.

Mission d'AT sur les questions relatives au marché des changes: 9-23 janvier 2005.

Missions d'AT périodiques de courte durée d'un panel d'experts sur la gestion des réserves de change: 13-26 juillet 2005.

Mission d'AT sur les instruments du marché monétaire: 7-19 mars 2006.

Mission d'AT sur le marché des changes: 17-19 décembre 2006.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale: 6 mars – 4 mai 2007.

Mission d'AT sur la titrisation on de la dette de l'État : 9-21 septembre 2007.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale : 20 octobre 2007-20 octobre 2008.

B. Assistance technique apportée par le Département des finances publiques

Mission d'AT sur le renforcement de l'administration budgétaire et l'amélioration de la performance de la TVA : 25 avril -9 mai 1999.

Mission de suivi de l'amélioration de la performance de la TVA : 10-17 novembre 2000.

Conseiller technique résident pour la réforme de l'administration fiscale et du régime d'imposition: 25 avril 2000-24 avril 2001.

Mission d'AT sur le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté: 10-17 octobre 2001.

Mission d'AT sur la mise en place d'un système de remboursement des crédits de TVA : 18-23 novembre 2001.

Mission d'AT sur la réforme des impôts sur les bénéfices et les revenus: 7-21 juillet 2003.

Mission d'AT sur la gestion des dépenses publiques: 3-19 avril 2005.

Mission d'AT sur la réforme de l'administration budgétaire : 14-18 juin 2005.

Mission d'AT sur la politique fiscale : 25 mai-8 juin 2006.

Mission d'AT sur l'administration douanière: 5-16 juin 2006.

Mission d'AT sur la gestion des recettes pétrolières: 24 octobre-7 novembre 2006.

Mission d'AT sur l'administration fiscale: 12-23 mars 2007.

Mission d'AT sur la politique fiscale: 27 février-11 mars 2008.

Mission d'AT sur la gestion des finances publiques : 16-17 juin 2008.

C. Assistance technique apportée par le Département juridique

Mission d'AT sur l'élaboration des textes législatifs relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme: 23 février-1^o mars 2005.

D. Assistance technique apportée par le Département des statistiques

Mission d'AT sur les statistiques de la balance des paiements: 30 août – 9 septembre 1999.

Mission d'AT sur les statistiques monétaires: 9-22 janvier 2002.

Mission d'AT sur les statistiques du secteur réel: 2-15 juin 2003.

Mission d'AT sur le SGDD: 14-28 avril 2004.

Consultant en AT sur les statistiques bancaires et monétaires: 8-22 novembre 2005.

Mission d'AT sur les statistiques de la balance des paiements: 5-18 avril 2006.

Mission d'AT sur les statistiques monétaires et financières: 13-26 juillet 2006.

Mission d'AT sur les statistiques de la comptabilité nationale: 16-27 avril 2007.

E. Assistance technique apportée par l'AFRITAC

Plusieurs missions d'AT en 2003 et 2004, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la chaîne des dépenses de l'Etat, et la gestion de la dette extérieure.

Plusieurs missions d'AT en 2005-07, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la chaîne des dépenses de l'Etat, la gestion de la dette extérieure, les statistiques des finances publiques, ainsi que la réglementation et le contrôle de la microfinance.

Plusieurs missions fin 2008 et début 2009, notamment sur le contrôle de la microfinance, l'administration fiscale et douanière, la gestion de la dette publique, le développement des marchés financiers, et les statistiques de la dette extérieure.

Participation d'un conseiller en GFP à la visite d'évaluation des besoins, décembre 2009.

**APPENDICE V. OPÉRATIONS DE LA BANQUE MONDIALE AVEC LA MAURITANIE,
1999-2010**

	Activité	Montant (en million de dollars EU)	Date d'approbation
1	Phase II: mise en œuvre de l'ITIE	0,28	Juillet 2010
2	Projet d'aménagement urbain (financement complémentaire)	22,5	Juin 2010
3	Projet d'assistance technique et de développement institutionnel du secteur des transports	4,5	Juillet 2008
4	Projet d'amélioration du climat des affaires	5	Mai 2008
5	Programme de développement du secteur de l'éducation	14	Avril 2008
6	Evaluation rapide de la grippe aviaire	0,03	Février 2007
7	Second complément pour le renforcement des capacités dans le secteur minier	5	Juillet 2006
8	Projet de renforcement des capacités du secteur public	13	Juillet 2006
9	Projet de gestion du bassin versant avec les communautés locales	6,01	Juin 2006
10	Mise en œuvre de l'ITIE	0,24	Juin 2006
11	Projet d'appui à la santé et la nutrition	10	Juin 2006
12	Stratégie nationale pour le développement du système statistique	0,11	Décembre 2005
13	Programme de développement intégré pour l'agriculture irriguée	39	Mars 2005
14	Projet d'enseignement supérieur	15	Août 2004
15	Développement rural avec les communautés locales	45	Avril 2004
16	Deuxième projet de renforcement des capacités du secteur minier	18	Juillet 2003
17	Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA	21	Juillet 2003
18	Centre mondial d'apprentissage à distance	3,3	Novembre 2001
19	Programme de développement du secteur de l'éducation	49,2	Octobre 2001
20	Projet d'aménagement urbain	70	Octobre 2001
21	Crédit complémentaire pour l'opération d'appui à la réforme budgétaire	18,3	Décembre 2000
22	Projet sur le patrimoine culturel	5	Juin 2000
23	Projet d'assistance technique pour la réforme du secteur de l'énergie/eau/assainissement	9,9	Juin 2000
24	Opération d'appui à la réforme budgétaire	30	Mai 2000
25	Quatrième amendement au crédit pour la gestion des ressources publiques	0,14	Novembre 1999

26	Projet de développement intégré pour l'agriculture irriguée	38,1	Juillet 1999
27	Projet de réforme des services des postes et télécommunications	10,8	Juin 1999
28	Projet de renforcement des capacités du secteur minier	15	Mai 1999
29	Projet en faveur de l'alimentation, la nutrition, la sécurité et la mobilisation sociale	4,9	Mars 1999
30	Projet complémentaire pour la gestion des ressources publiques	0,14	Février 1999



Note d'information au public

Note d'information au public (NIP) n° 11/125
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
4 octobre 2011

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI examine l'évaluation *ex post* de la mise en œuvre de programmes successifs avec la Mauritanie

Le 22 juin 2011, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a examiné l'évaluation *ex post* de la mise en œuvre de programmes avec la Mauritanie sur une longue période.

Informations générales

Une évaluation *ex post* est requise pour tout pays membre qui applique des programmes avec l'appui du FMI sur une longue période. Elle vise à permettre au FMI de prendre du recul par rapport à la mise en œuvre de programmes successifs afin de procéder à l'analyse des difficultés économiques du pays concerné, de faire le point sur les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre des programmes appuyés par le FMI et d'aboutir à un cadrage prospectif des relations avec le pays en tirant les enseignements de l'expérience des programmes antérieurs.

La Mauritanie a conclu plusieurs programmes avec le FMI au titre de ses différentes facilités de prêts concessionnels et cette première évaluation *ex post* a été menée pour apporter des éléments d'appréciation au programme en cours. Elle porte sur l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre, par la Mauritanie, de trois accords au titre de ce qui était alors la Facilité pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (FRPC), conclus en 1999, 2003 et 2006.

Il ressort de l'évaluation que les programmes ont contribué à atteindre un niveau de stabilité macroéconomique de base tandis que les progrès ont été moindres en matière structurelle et qu'il subsiste des domaines importants dans lesquels les relations avec le FMI doivent encore permettre des avancées significatives, à savoir la transparence et la gouvernance, un cadre macroéconomique robuste, un environnement économique propice à l'épanouissement du secteur privé et un meilleur ciblage des dépenses sociales.

Évaluation du Conseil d'administration

Les administrateurs souscrivent de manière générale aux conclusions de l'évaluation *ex post* des résultats économiques obtenus par la Mauritanie dans le cadre des trois derniers programmes appuyés par le FMI. Ils conviennent que le nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de la Mauritanie et le programme FEC en cours abordent effectivement les défis signalés par l'évaluation *ex post*. Ils soulignent que les réformes structurelles visant à restructurer les entreprises publiques, à améliorer le marché du travail, à accroître la transparence et à améliorer le climat des affaires sont indispensables à l'amélioration durable de la situation de l'emploi et à l'avènement d'une croissance inclusive et partagée.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres qui ont mis en œuvre des programmes appuyés par le FMI sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.